

Parenté et soutien aux familles avec jeunes enfants : entre l'autonomie et la solidarité

Françoise-Romaine OUELLETTE
Renée B.-DANDURAND

Institut québécois de recherche sur la culture

Le caractère très privé des familles nucléaires modernes a maintes fois été interprété comme le signe de leur autonomie. Il s'agit pourtant, on le sait, d'une autonomie toute relative. Les analystes sociaux des dernières décennies ont bien montré la présence toujours vivante des parentèles dans la vie des familles qui dépendent encore beaucoup de ces réseaux d'identification et d'entraide. Ils ont aussi souligné l'influence et le contrôle croissant exercé sur les familles par les instances étatiques dans le cadre d'actions redistributives et de soutien auprès des parents et de leurs enfants (programmes d'aide financière, services éducatifs et socio-sanitaires, protection de l'enfance et de la jeunesse, etc.).

L'autonomie peut être définie comme la capacité d'un agent de juger de ce qu'il doit faire, de s'organiser pour atteindre les buts qu'il se donne, d'assumer les conséquences de ses choix. L'autonomie relative des foyers parentaux, en tant que responsables de jeunes enfants, varie principalement par rapport à deux conditions : d'abord, la *capacité des parents d'exercer leur parentalité* en assumant le soin, l'éducation et l'entretien des enfants dont ils ont la charge; en second lieu, *leur capacité de maintenir, sinon d'améliorer la position sociale* du foyer. Le défaut de remplir l'une ou l'autre de ces conditions, que ce soit par incapacité économique, sociale ou personnelle ou que ce soit à cause d'une contrainte objective ou d'une ingérence extérieure, compromet l'autonomie du foyer familial.

Le soutien des réseaux de parenté à l'autonomie des foyers familiaux où vivent de jeunes enfants sera examiné ci-après. Pour mettre en perspective les solidarités familiales, nous traiterons aussi, à l'occasion, de l'aide en provenance des instances étatiques. Notre analyse s'appuie sur des résultats globaux d'une étude exploratoire menée depuis 1989¹. Cette étude visait à cerner la situation des familles avec charge d'enfants par rapport à leurs parentèles et aux autres réseaux potentiels de soutien, notamment lors de certains moments clés de la vie familiale : installation du foyer, naissances, retour des mères sur le marché de l'emploi, chômage, maladies, problèmes des enfants et des adultes et enfin ruptures conjugales. Les données ont été recueillies à l'aide d'entretiens semi-dirigés auprès de 60 foyers montréalais biparentaux et monoparentaux², répartis dans trois quartiers socio-économiquement contrastés : Saint-Henri, où habitent des ouvriers peu qualifiés, des employés des services et des assistés sociaux; Rosemont, où logent des ouvriers qualifiés ainsi que des employés, techniciens et petits commerçants; enfin Outremont, où résident des professionnels et cadres. Ces 60 foyers avaient tous au moins un enfant inscrit à l'école primaire, c'est-à-dire ayant entre 5 et 11 ans. Ils ont d'ailleurs été recrutés par le biais des écoles de quartier.

Flux de ressources entre partenaires (biens matériels, argent, services, informations, gratifications affectives, réconfort moral...), le soutien est abordé ici surtout du point de vue des parents vers qui il est orienté, en tenant compte de leur situation socio-économique et du contexte des échanges. Le soutien n'étant pas une réalité « gratuite » dans la vie sociale, à tout le moins du point de vue de l'autonomie du foyer nucléaire, nous considérons son double visage, que plusieurs de nos entrevues mettent en évidence : son côté positif, l'assistance ainsi que l'assurance et la sécurité qu'un réseau de soutien confère à ses membres, qui peuvent permettre de consolider ou d'améliorer la situation familiale; son côté négatif, dans la mesure où un don peut créer une dette, peut renforcer une interdépendance jusqu'à réduire l'autonomie, sinon représenter une ingérence et, particulièrement dans le cas de partenaires inégaux, donner lieu à du contrôle et de la surveillance. Ces deux aspects indissociables du soutien font partie de la dynamique de tous les échanges, tant formels qu'informels.

1. Recherche subventionnée par le Conseil québécois de la recherche sociale et réalisée au sein de l'équipe Familles, sexes, générations de l'Institut québécois de recherches sur la culture.
2. Nous avons fait 20 entrevues par quartier, en sélectionnant un nombre de foyers monoparentaux correspondant au pourcentage de ces foyers parmi les familles parentales de l'ensemble du quartier, selon les données de recensement disponibles : Saint-Henri, environ 45 %; Rosemont, environ 35 % et Outremont, environ 25 %.

L'IMPORTANCE DE LA PARENTÉ DANS LE RÉSEAU DE SOUTIEN POTENTIEL

Les réseaux de sociabilité des 60 foyers de notre corpus témoignent du fait que les relations de parenté occupent une place importante, sinon centrale, dans l'univers des parents de jeunes enfants. Dans ces foyers, même quand les fréquentations sont très rares, certains membres de la parenté comptent à peu près toujours parmi les liens les plus intimes et les plus forts³. Bien sûr, il arrive que des décès, des drames familiaux et des déménagements provoquent un éloignement par rapport à la famille d'origine mais, à peu près toujours, certains contacts sont quand même maintenus et investis d'une lourde charge affective, quel que soit le niveau de satisfaction procuré ou la fréquence des rencontres.

La place de la parenté apparaît particulièrement grande dans les réseaux des foyers de milieu populaire de notre corpus⁴. Les foyers de Saint-Henri habitent souvent à grande proximité de leur parenté et c'est elle qu'ils fréquentent avant tout. Leurs autres relations sont essentiellement celles qui se tissent dans le voisinage ou le quartier ou en périphérie des relations de parenté (l'amie de la soeur devenant une amie personnelle, par exemple). Quand la parenté est loin ou n'est pas disponible, les foyers se reconstituent un réseau composé surtout de personnes du quartier à qui ils attribuent souvent le titre et le rôle de soeur, de mère, de frère, quand ils décrivent la relation qui les rapproche (Dandurand et Ouellette, 1991).

Dans les foyers de classe moyenne de Rosemont, la parenté est aussi la facette dominante du réseau et les autres liens de fréquentation régulière sont souvent avec des personnes vivant à proximité. Toutefois, on entretient plus souvent qu'en milieu populaire des liens actifs et intimes avec des personnes non apparentées qui vivent assez dispersées et sont peu susceptibles de se fréquenter entre elles. À Outremont, ces autres liens sont suffisamment nombreux et étendus dans l'espace social et géographique pour que le foyer apparaisse immergé dans un univers social décentré de la parenté. Toutefois, quand on y regarde de plus près, il s'avère que les sociabilités de parenté sont les seules que les parents de

3. Sur les différents liens dans un réseau personnel de sociabilité et de soutien, voir, par exemple, Wellman et Wortley 1990.

4. Nos données correspondent en cela à celles de la majorité des travaux sur les réseaux sociaux, notamment à celle de Fortin (1987) pour la ville de Québec.

jeunes enfants de milieu aisé réussissent à concilier assez bien et assez régulièrement avec leurs emplois du temps chargés de cadres et de professionnels.

Cette importance généralisée de la parenté en fait-elle une source d'aide primordiale pour les parents de jeunes enfants, un réseau privilégié de soutien ? De leur point de vue, comment intervient-elle pour les soutenir dans l'exercice de la parentalité et dans le maintien ou l'amélioration de la position sociale du foyer ?

LE SOUTIEN DE LA PARENTÉ

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, il sera d'abord question ici des interventions de la parenté auprès des ménages dans les situations courantes de la vie quotidienne; puis, des interventions lors de deux situations susceptibles d'entraîner un déséquilibre et de compromettre l'exercice autonome de la parentalité : la première naissance et les ruptures conjugales.

Le soutien de la parenté dans la vie quotidienne

Dans le cours de la vie quotidienne, les parents de notre corpus et leur entourage semblent considérer que chaque foyer doit pouvoir agir de façon tout à fait autonome dans son espace domestique. L'offre et la demande d'aide s'organisent autour de cette idée, pour que les parents soient soutenus sans pour autant que d'autres personnes participent trop directement à l'accomplissement des tâches domestiques et parentales.

Dans la vie courante, les couples ou les mères seules reçoivent de leurs propres parents ou de leurs frères et soeurs une aide diversifiée, surtout matérielle ou instrumentale, principalement sous forme de dépannage ou de coup de main occasionnel : garde d'un enfant quelques heures ou même quelques jours, prêt d'argent, don de vêtements d'enfants, aide à déménager. Cette aide provient plus souvent et plus régulièrement de la mère et des soeurs de l'un ou l'autre conjoint dans un foyer, de la femme le plus souvent. Elle est orientée de manière à donner un coup de pouce à la mère ou au père plutôt que de manière à prendre en charge une part de leur tâche ou à se substituer à eux. Il s'agit donc d'un soutien sous forme de participation indirecte aux responsabilités parentales et domestiques, celles-ci restant des prérogatives exclusives des père et mère.

Même garder les enfants constitue un service offert à l'intérieur de la parenté pour donner du répit au parent, pour le dépanner ou, plus rarement, pour lui permettre d'aller travailler et non pas parce qu'on s'estime solidaire de sa responsabilité ou pour l'alléger. D'ailleurs, quand les mères exercent une activité professionnelle rémunérée, elles font rarement garder un enfant à temps plein par sa grand-mère et ne comptent pas non plus sur elle pour les tâches ménagères, même lorsqu'elles vivent seules avec leurs enfants⁵. Si elles reçoivent une aide de cette nature, elle provient généralement d'un conjoint ou d'une personne rémunérée.

Cette aide matérielle ou instrumentale qui soutient indirectement les parents dans leur rôle mais préserve une assez stricte autonomie du foyer dans son espace domestique constitue, du point de vue des principaux intéressés, le principal champ d'intervention de la parenté dans la vie quotidienne. Sauf quand on entretient une relation d'amitié avec un de ses membres (une soeur, par exemple), l'aide morale est rarement sollicitée auprès de la parentèle, particulièrement quand il s'agit des ascendants : on y perçoit une dimension d'influence inappropriée. Pour se soustraire à leurs jugements ou à leurs conseils et pour se donner la chance de rompre avec certaines habitudes ou comportements, on évite souvent de se confier à eux. En même temps, on ne veut pas les inquiéter, ni heurter leurs valeurs ou leurs convictions en leur révélant des dimensions de sa vie qu'ils ne soupçonnent pas.

L'aide morale est donc attribuée d'abord aux relations d'amitié, aux relations électives et égalitaires. Pourtant, à Saint-Henri, comme on fréquente peu de gens à l'extérieur du cercle de la parenté, on finit souvent par y trouver ses confidents ou ses principales sources d'aide morale ou affective. D'ailleurs, les femmes de milieu ouvrier diront souvent que leur soeur est une amie ou que leur amie est comme une soeur. À Rosemont, par contre, l'aide morale est explicitement réservée aux amis par plusieurs de nos répondantes. Parfois, elle est aussi définie comme une ressource dont une personne autonome doit pouvoir se passer; réussir à se passer d'aide morale est alors présenté comme une condition d'accès à l'autonomie. À Outremont, on considère cette fois le conjoint comme la principale source d'aide morale, définissant ainsi le foyer comme relativement autonome sur le plan émotionnel, tant par rapport aux amis que par

5. Sur ce point, nos données montréalaises paraissent s'écarter d'un modèle de soutien mère-fille comme celui, par exemple, qu'on a pu observer en France où, une fois sur quatre, la grand-mère assume la garde d'un petit-enfant. Voir Dandurand et Ouellette (à paraître).

rapport à la parenté, sans pour autant assimiler l'autonomie à un renoncement au soutien. On entretient d'ailleurs un réseau vaste et diversifié qui permet de s'adresser à des personnes différentes selon les circonstances, y compris à une soeur avec qui on a des affinités, surtout quand on est parent unique.

Bien que la parenté ne soit généralement pas reconnue comme une source importante ou prioritaire d'aide morale, il ressort nettement des témoignages que nous avons recueillis que son apport principal à l'équilibre d'un ménage relève bien de ce type d'aide. Elle représente un réseau majeur d'appartenance et génère ainsi un sentiment de sécurité sans lequel il devient impossible d'affronter les responsabilités de l'existence. Même dans les foyers où la parenté est éloignée, négligente ou peu disponible, elle est considérée comme étant au centre du réseau personnel et, à tort ou à raison, comme un réseau de soutien qui interviendrait de façon inconditionnelle en cas de réel besoin. En ce sens, la parenté semble toujours constituer, ne serait-ce parfois que symboliquement, une source importante de soutien émotionnel, même lorsque cela n'apparaît pas clairement à la conscience des gens.

Lorsqu'on se place du point de vue du soutien et de l'autonomie des foyers parentaux, les interventions des instances étatiques qui concernent les familles apparaissent avoir une portée bien différente de celles des réseaux de parenté. En effet, plutôt que de s'orienter vers un soutien aux parents qui soit aussi un soutien à l'autonomie du foyer familial, elles se situent en complémentarité avec eux, par des apports spécialisés au soin, à l'éducation et à l'entretien des enfants : l'école, les soins de santé, les garderies, les allocations et crédits d'impôt divers. Or, dans la mesure où ces apports étatiques sont institutionnalisés, devenus largement indispensables, souvent de fréquentation obligatoire, ils imposent des frontières précises au champ de compétence parentale et tendent à définir les normes de qualité et de pertinence dans la prise en charge des enfants. En ce sens, ils réduisent nécessairement la marge d'autonomie des parents. Cette réduction, à la fois avantageuse et contraignante, se présente comme une condition objective et « normale » de toute vie familiale dans les sociétés contemporaines, ce qui tend à faire oublier que l'État est un agent actif dans le champ familial et non un simple élément de contexte. Son pouvoir de contrôle et d'ingérence n'apparaît clairement que lorsque ses agents sont amenés à se substituer directement à des parents qui ne peuvent plus assumer l'entretien économique des membres du foyer (prestations d'assurance-chômage, d'aide sociale, de la C.S.S.T.) ou qui ne peuvent plus exercer, globalement, leur parentalité (placement en famille ou centre d'accueil).

Selon les milieux, les parents sont inégalement capables d'éviter les déséquilibres qui peuvent éventuellement entraîner une telle atteinte à leur autonomie. L'entourage peut alors jouer un rôle de soutien important, à la mesure de ses moyens. Quand survient un événement qui compromet temporairement la capacité des parents d'assumer seuls ou adéquatément leurs responsabilités, c'est la parenté qui constitue encore la première source d'aide lorsqu'elle est disponible et ce, à peu près inconditionnellement et dans tous les milieux. Toutefois, à ces occasions, son action et ses rapports à ses membres sont remis en jeu, consolidés ou redéfinis. À cet égard, la première naissance et les ruptures conjugales constituent des cas exemplaires parce que ces circonstances marquent, d'une part, la constitution d'un nouveau foyer familial, et, d'autre part, une recomposition qui fait rupture avec la situation antérieure, non seulement pour les conjoints, mais aussi pour leurs parentèles respectives. Elles mettent en évidence certaines spécificités de l'entraide familiale y compris les risques d'ingérence et de contrôle qui lui sont associés.

La première naissance et les soins au nourrisson

Les premières relevailles sont une période cruciale pour les jeunes parents. Ils sont plus vulnérables qu'en temps normal, à cause de la fatigue et du stress émotionnel de la grossesse et de la naissance. Ils doivent apprendre à s'adapter à une nouvelle identité, à un nouveau rôle. À la première naissance, l'inscription des nouveaux parents et de leur enfant dans l'univers de la parenté est réaffirmée, mais ses modalités doivent aussi être négociées. Cette étape jette les premières bases des interactions sociales du nouveau foyer familial et constitue une occasion de définir sa marge d'autonomie, notamment à travers les échanges de soutien qui surviennent.

Les premières relevailles sont généralement considérées comme un lieu d'intervention spécifique de la parenté (Ouellette et Dandurand, à paraître), presque essentiellement des femmes, pour assister la mère du nourrisson et l'aider à entrer dans son nouveau rôle social. Cette norme de soutien familial n'est nulle part aussi clairement perceptible que dans les foyers de Saint-Henri où la majorité des femmes de notre corpus ont reçu une aide concrète à la maison de la part de leur mère et d'autres parentes. Elles considéraient cette aide comme une obligation familiale s'inscrivant dans un circuit de réciprocité généralisée entre femmes d'une même parentèle. Cette définition normative du rôle de la parenté provient souvent de répondantes évaluant l'aide reçue comme inadéquate ou

insuffisante. Elles ont été déçues dans leurs attentes, mais ont refusé autant que possible de demander de l'aide ailleurs jugeant humiliant de s'adresser à une personne étrangère. Pour plusieurs, l'aide reçue de parentes désirant elles-mêmes donner les soins au bébé représentait une tentative de contrôle ou d'usurpation de leurs prérogatives maternelles, une menace à leur autonomie. Certaines ont pris l'habitude de se référer exclusivement au pédiatre pour décider des soins au bébé, écartant ainsi la grand-mère de ce terrain d'influence sur la mère et de participation directe à ses responsabilités parentales. Plusieurs ont dit aussi avoir dû imposer un frein aux mouvements envahissants de la parenté qui, suite à la naissance, revendique de diverses manières l'appartenance du nourrisson au réseau large et non seulement au noyau nucléaire.

Par comparaison, les récits des femmes de Rosemont et d'Outremont véhiculent moins d'attentes normatives à l'égard de la parenté et font une évaluation moins négative de son aide. Les jeunes mères de Rosemont qui en ont bénéficié ne relèvent pas d'écarts particuliers entre leurs attentes et le soutien reçu. Certaines ont refusé toute aide, voulant ainsi prouver et se prouver qu'elles pouvaient s'en sortir toutes seules, moralement surtout. D'autres n'ont pas bénéficié d'aide alors qu'elles en auraient eu besoin, mais elles ne reprochent rien à leurs parentes, considérant qu'elles pouvaient se débrouiller ou qu'il s'agissait pour elles d'une occasion difficile mais nécessaire d'apprendre à être une mère autonome malgré les difficultés.

Comme à Saint-Henri ou à Rosemont, plusieurs femmes d'Outremont ont trouvé la première naissance difficile. Peu d'entre elles ont reçu une aide de parentes à la maison pour les relevailles, mais quand elles rapportent avoir vécu une période difficile, elles ne l'interprètent pas en fonction de l'aide ou du besoin d'aide, sauf exception. Plusieurs ont refusé l'aide offerte parce qu'elles jouissaient d'une collaboration importante de leur conjoint. Elles s'estimaient bien informées et bien préparées. Celles qui ont eu besoin de soutien n'ont pas hésité à faire appel à une personne étrangère rémunérée, si une femme de leur famille dont elles se sentaient plus proches n'était pas disponible.

La première naissance amorce un nouveau cycle de relations avec la parenté où les échanges de sociabilité et de soutien s'intensifient; elle provoque nécessairement une redéfinition de la marge d'autonomie des nouveaux parents par rapport à leur parentèle. Or, cette première naissance amorce aussi pour eux une succession de contacts avec les services sanitaires, par exemple pour les cours prénatals (en milieu aisé, particulièrement) puis pour le suivi médical du nouveau-né. Ce suivi médical

concerne la santé de l'enfant mais vise aussi à évaluer les soins et l'attitude de la mère et à la soutenir au besoin. Or, selon les mères, elles auraient reçu peu de soutien du personnel sanitaire après les naissances. Presque toutes se plaignent de l'absence de conseils professionnels judicieux pour les petits problèmes de santé du bébé. À Outremont, cependant, les réseaux de parenté et d'amis sont aussi des réseaux de ressources professionnelles : le pédiatre est un frère, une amie ou l'ami d'une voisine, le médecin consulté est un père, un voisin ou une collègue. Outre qu'ils offrent au besoin des consultations personnalisées, ces proches facilitent l'accès à tous les services du réseau hospitalier et médical. La dimension d'aide est alors beaucoup plus présente dans la prestation de services spécialisés alors qu'elle semble parfois absente dans les milieux moins favorisés où les besoins sont plus aigus et où les problèmes de santé des bébés sont nettement plus signalés et vécus comme faisant problème.

Les ruptures conjugales

Les premières naissances « donnent le ton » à la poursuite des relations d'une nouvelle famille avec sa parenté et dans le processus de soutien à son autonomie. Cependant, les ruptures conjugales remettent en cause les modes de relation établis et obligent à rebattre les cartes : au moins temporairement, elles compromettent l'autonomie du foyer et exigent alors de réévaluer la distance établie, parfois depuis nombre d'années, avec les deux parentèles en tant que réseaux de soutien. En effet, si chaque conjoint est ébranlé par la séparation, celui qui demeure en charge des enfants peut être gravement déstabilisé. Très majoritairement dirigés par une mère, presque tous les ménages qui deviennent monoparentaux connaissent une baisse importante de statut social, même en milieu aisé. L'impact négatif de la rupture n'est pas qu'économique : les relations sociales sont altérées, l'équilibre émotif et la vie personnelle sont perturbés, en particulier quand la séparation a été pénible et empreinte de violence. Le ménage doit souvent déménager, les enfants, changer d'école, de professeur, de copains. Outre les faibles ressources dont ils disposent, la mère et ses enfants sont soumis au stress de l'adaptation à une nouvelle vie et parfois réduits à l'isolement.

Lors des ruptures conjugales, les femmes de tous les milieux ont besoin d'une aide extérieure et leur parenté collabore généreusement quand elle est disponible, particulièrement leurs parents. Par exemple, ils hébergent une mère et ses enfants quelques jours ou quelques semaines, leur prêtent de l'argent jusqu'à ce que des arrangements soient pris avec

l'ex-conjoint ou avec l'aide sociale, les aident à trouver un logement et à le meubler, etc. Dans d'autres circonstances, bien que les ascendants soient les dispensateurs d'un flux assez important d'aide matérielle, on dit rarement rechercher auprès d'eux une aide morale. Après une rupture, il arrive cependant que les relations avec eux, particulièrement la relation mère-fille, se déplacent sur ce terrain surtout dans les milieux où les relations de parenté dominent l'univers des sociabilités. Néanmoins, l'aide morale sera davantage sollicitée auprès de la fratrie ou des amies. Les soeurs peuvent jouer ici un rôle de premier plan dans les foyers de milieu aisé où les relations avec les membres de la fratrie sont activées selon un mode électif.

Lors d'une rupture, l'aide de la parenté s'oriente d'abord vers la mère pour qu'elle puisse se remettre en selle, ce qui entre dans la logique d'une participation indirecte aux responsabilités parentales à travers le coup de pouce au parent. Cependant, dans ce contexte, la dispensation du soutien implique plus souvent qu'en d'autres circonstances une influence sur les prises de décision de la mère ou la prise en charge temporaire des enfants, ce qui tend à réduire d'autant l'autonomie de la mère par rapport à sa parentèle.

Les femmes de milieu aisé, possédant un métier et un emploi, dépendent moins longtemps du soutien de la parenté après une rupture. Dans notre corpus, ce sont aussi celles qui, le plus souvent, conservent de bonnes relations avec l'ex-conjoint, en obtiennent une pension alimentaire et une participation pour la garde. La relation est alors maintenue entre les enfants et la parentèle paternelle. Elles entretiennent une plus grande diversité de liens aidants à l'extérieur de la parenté et ont, dans ce réseau, des liens avec des personnes capables de les soutenir dans l'ensemble des démarches nécessaires à la réorganisation de leur vie. Celles de classe moyenne – et même certaines de milieu plus aisé dont le revenu autonome n'est pas assez élevé – ne peuvent, à court terme, échapper à l'aide sociale sans l'aide de leur parenté, qui joue alors vraiment le rôle de filet de sécurité. En milieu ouvrier ou moins favorisé, peu importe l'effort consenti par la parenté, les femmes doivent le plus souvent recourir à l'aide sociale, surtout si elles ont de très jeunes enfants. Car dans notre corpus, plusieurs mères seules de Rosemont et de Saint-Henri n'auraient pu gagner sur le marché de l'emploi un revenu suffisant pour faire vivre une famille.

Quand l'État prend financièrement en charge ces mères seules et leurs enfants, elles doivent se soumettre à des contraintes et à des

contrôles, en particulier de leur budget et de leur vie amoureuse⁶. En même temps, elles peuvent difficilement se passer du soutien de leur parentèle, car l'aide sociale ne permet pas de vivre décemment sans bénéficiaire, par exemple, de petits cadeaux, d'un logement loué bon marché, de travaux de rénovation gratuits du logement, de vêtements usagés etc. Les réseaux de parenté les moins fortunés sont donc susceptibles de devoir soutenir à long terme les mères seules pour qu'elles puissent continuer d'exercer leur rôle parental. Au contraire, les réseaux de milieu aisé ne subissent que des ponctions ponctuelles et relativement faibles. Cela implique aussi que les mères les moins autonomes par rapport à l'État sont aussi les moins autonomes par rapport à leur parenté ou aux autres solidarités informelles.

L'absence ou l'inadéquation du soutien informel au moment d'une rupture constitue un accélérateur important du recours à des aides professionnelles ou étatiques. En milieu ouvrier, c'est généralement la travailleuse sociale qui intervient. Ce contact professionnel est fortement personnalisé et assure une aide assez polyvalente. Il en est de même des animatrices de certains groupes populaires, qui jouent un rôle d'assistance matérielle aussi bien que morale. À Rosemont et Outremont, les mères seules de notre corpus qui sont actives sur le marché du travail se sont alors plutôt adressées à un psychologue ou à un psychiatre. Ces derniers offrent un service rémunéré orienté vers un soutien exclusivement moral à la personne, prise individuellement, plutôt que vers la résolution d'une situation familiale d'ensemble. À Saint-Henri, on se méfie de ce type de spécialiste qui « travaille » sur les émotions et la vie intérieure, même quand on a accès à un service gratuit. On accepte plus facilement la travailleuse sociale dont l'intervention est plus pragmatique, efficace à plus court terme et s'écarte moins du modèle de soutien polyvalent véhiculé dans le réseau informel de sociabilité. L'intervention de la travailleuse sociale représente souvent une contribution à l'autonomie du foyer. Cependant, elle implique constamment une dimension d'influence et de contrôle, sinon la négation implicite de l'autonomie de la mère qui sait qu'on envisagera le placement des enfants si elle ne peut faire preuve de sa capacité d'assumer ses fonctions de parent.

6. Les entrevues s'étant tenues en 1989, soit entre l'annonce de la réforme de l'aide sociale et son application, la menace d'une baisse de prestation, si ces femmes ne s'inscrivaient pas à un programme d'employabilité de recyclage, pesait lourd sur ces foyers.

Plusieurs autres situations peuvent compromettre brusquement l'équilibre d'un foyer : les maladies, les accidents, le chômage etc. Dans ces cas-là aussi, la parenté constitue une des premières sources d'aide. Il est rare toutefois qu'elle se substitue autrement que pour un bref épisode au père ou à la mère d'un enfant. Cela n'arrive qu'en des circonstances dramatiques : grave dépression et tentative de suicide, par exemple. En milieu défavorisé, en raison de la non-disponibilité de la parenté ou de ses ressources limitées, il arrive souvent que l'État prenne alors charge de l'enfant. En cas de perte d'emploi, accident de travail du père, ou encore atteinte grave à la santé physique ou mentale d'un membre du ménage, il arrive qu'à défaut d'un soutien adéquat, ces difficultés entraînent un faisceau de problèmes menaçant très sérieusement l'équilibre et l'intégrité de la famille. C'est alors « la lourde machinerie de l'enquête sociale et de l'expertise », selon l'expression de Théry (1985 : 90), qui se met en action, et tous les modes d'intervention s'appliquent, les uns après les autres, qu'ils soient psychosociaux et judiciaires, du domaine sanitaire ou scolaire. On est alors nettement en présence de « parents assistés » et « sous surveillance ».

CONCLUSION

L'autonomie des parents ayant la charge de jeunes enfants, c'est-à-dire leur capacité d'exercer leur parentalité et de maintenir ou d'améliorer la position de leur foyer, pose la question des inégalités sociales et de la solidarité.

Dans cet article, nous avons voulu montrer qu'autonomie et solidarité s'articulent différemment, selon les milieux socio-économiques, tant par rapport au réseau dit « naturel » des solidarités de parenté que par rapport aux solidarités dites sociales que dispensent les services étatiques.

En milieu ouvrier, à Saint-Henri, la plupart des foyers ne disposent que des ressources minimales nécessaires à une parentalité autonome et beaucoup ne les ont pas. Les solidarités de parenté, les solidarités communautaires et les ressources redistributives de l'État sont alors indispensables. Toutefois, la fragilité de la position des foyers les rend particulièrement dépendants d'un réseau de parenté valorisé, mais normatif et relativement démuné sur le plan matériel, ainsi que des instances socio-sanitaires qui sont appelées à intervenir principalement auprès des foyers les plus vulnérables. La dimension contraignante de ces sources de soutien constitue un frein à l'autonomie des parents, particulièrement quand les aides tentent de se substituer à eux ou d'intervenir directement dans leur champ de compétence.

Si à Saint-Henri l'autonomie est un défi très difficile à réaliser et la solidarité, une nécessité de survie, l'autonomie est une obligation intériorisée à Rosemont de telle manière qu'on y approche les formes de solidarité avec beaucoup d'ambivalence. Même si les sociabilités de parenté sont parfois très centrales, la valorisation de l'autonomie du foyer tend vers une réduction de la parenté à son rôle de soutien instrumental. On cherche à minimiser son importance, même lorsque les récits montrent qu'elle apporte beaucoup d'aide et de contacts. Par ailleurs, sauf pour les mères seules, les conditions de vie économique permettent d'assurer les soins, l'éducation et l'entretien des enfants sans dépendre d'aides extérieures étatiques. Cette indépendance des foyers est accentuée du fait que plusieurs femmes sont mères au foyer, ne font ainsi appel à aucune forme de gardiennage régulière et sont disponibles pour les enfants ou pour le conjoint lorsqu'il est malade ou éprouve des difficultés. Par contre, le chômage, les ruptures ou la maladie grave compromettent sérieusement la capacité à se débrouiller dans un milieu où une perte de revenu, même temporaire, peut signifier une descente vers la pauvreté. Bref, à Rosemont, les rapports entre solidarités et autonomie sont des rapports de tension.

L'exercice autonome de la parentalité dans les foyers aisés d'Outremont ne dépend pas, ou ne dépend plus, des solidarités de parenté, même si l'aide des ascendants peut contribuer de manière importante au bien-être et à la promotion sociale d'un ménage. Par ailleurs, lorsque ces foyers font appel ponctuellement à des aides extérieures, ils se retrouvent face à des pairs, qui sont même parfois des parents, des voisins ou des collègues, ou encore face à des personnes (gardiennes, éducatrices, aides domestiques...) moins scolarisées et dans une situation sociale inférieure à la leur. Ceci leur confère une grande aisance dans la diversité des transactions reliées à la vie familiale. Tant à l'intérieur de leur réseau personnel que par rapport aux aides extérieures et notamment aux ressources étatiques, ils se trouvent ainsi en position de limiter les risques d'ingérence associés au soutien.

Cette analyse indique qu'il serait inapproprié de concevoir les différences entre milieux socio-économiques simplement en termes de variations graduelles – au niveau de l'importance de la parenté dans les sociabilités, au niveau des ressources financières et sociales, au niveau des besoins et au niveau des aides familiales et étatiques – sur un continuum allant des foyers les plus pauvres aux plus aisés. Quand on observe comment s'articulent autonomie et solidarité, les différences entre milieux se révèlent être tout autant d'ordre qualitatif, structurel, que d'ordre quantitatif. Les pratiques de sociabilité se structurent différemment, mais également les recours d'aide et la dispensation des aides. Il est donc primordial

de conserver une approche du soutien et des solidarités qui rende compte des différences de classes.

BIBLIOGRAPHIE

- DANDURAND, Renée B.- et F.-R. OUELLETTE, « Travail des mères, garde des enfants et soutien de l'entourage dans trois quartiers montréalais », (1992) *Mères et travailleuses de l'exception à la règle* sous la direction de Renée B. Dandurand et Francine Descaries, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 129-162.
- DANDURAND, Renée B. et F.-R. OUELLETTE (1991), « Les relations de parenté dans la sociabilité et le soutien des foyers monoparentaux de trois quartiers montréalais », *Relations intergénérationnelles : Parenté – Transmission – Mémoire*, B. Bawin et J. Kellerhals (édit.), Université de Liège et Université de Genève, pp. 93-102.
- FORTIN, Andrée (avec la collaboration de Denys Delage, Jean-Didier Dufour, Lynda Fortin) (1987), *Histoires de familles et de réseaux*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 225 p.
- OUELLETTE, F.-R. et Renée B.-DANDURAND, « Représentations de la parenté et du soutien dans trois quartiers montréalais », *Actes du colloque de l'ACSALF* tenu à l'Université Laval en mai 1990, à paraître.
- PITROU, Agnès (1978), *Vivre sans famille ? Les solidarités familiales dans la France d'aujourd'hui*, Toulouse, Privat.
- THÉRY, Irène (1985), « La référence à l'intérêt de l'enfant : usage judiciaire et ambiguïtés », dans O. BOURGUIGNON, J.-L. RALLY et I. THERY, *Du divorce et des enfants*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 33-114.
- WELLMAN, Barry et Scot WORTLEY (1990), « Different Strokes from Different Folks : Community Ties and Social Support », *American Journal of Sociology*, vol.96, no.3, november, pp. 558-588.